

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

" Le dialogue OPEP-Gabon incarne le ferme soutien de l'Afrique à la stabilité du marché "

POUR le président de la Chambre africaine de l'énergie, NJ Ayuk, le soutien du Gabon à la stabilité du marché mondial et à la coopération énergétique est important et donne confiance aux opérateurs et futurs investisseurs cherchant à faire des affaires en Afrique centrale.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

La réunion bilatérale Opep-Gabon qui a eu lieu le 24 juillet dernier a envoyé un nouveau signal quant à la force du dialogue et de la coopération entre l'Opep et les pays producteurs africains. Selon la Chambre africaine de l'énergie, un tel dialogue est essentiel pour le respect de l'accord de réduction de la production mondiale de l'Opep d'avril, auquel participent tous les pays membres africains de l'Opep. Le soutien du Gabon à la stabilité du marché mondial et à la coopération énergétique est important et donne, estime l'organisme africain, confiance aux opérateurs et futurs investisseurs qui cherchent à faire des affaires en Afrique centrale. " Le gouvernement du Gabon et le ministère du Pétrole,

du Gaz et des Mines ont toujours été des participants actifs au dialogue mondial sur l'énergie entre l'Afrique et les institutions telles que l'Opep. Le Gabon a des agents publics engagés à lutter pour leur pays, leur peuple et la prospérité économique. Une telle démarche rend notre industrie meilleure pour les Africains et pour les investisseurs ", a indiqué NJ Ayuk, président de la Chambre africaine de l'énergie.

Pour rappel, le 12e cycle de licences offshore en cours au Gabon a été lancé en novembre 2018 et a déjà connu un succès significatif, qui s'est traduit par la signature d'un nombre record de CPP en Afrique subsaharienne l'année dernière.

En réponse aux conditions de marché en cours et à la pandémie de Covid-19, le ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines a prolongé la date limite de soumission

au-delà du 30 avril 2020. Le cycle prolongé donne aux investisseurs l'occasion de continuer à étudier ce qui est l'une des frontières en amont les plus chaudes d'Afrique, avec 35 blocs proposés. Pour la Chambre africaine de l'Énergie, le nouveau Code des hydrocarbures du pays, la loi n ° 002/2019 du 16 juillet 2019, offre désormais un régime fiscal en amont plus compétitif, offre un environnement encore meilleur pour les investisseurs et favorise le développement de gisements marginaux par les acteurs locaux.

Jusqu'au début de la pandémie de Covid-19 et aux réductions



Photo: DR

Le président de la Chambre africaine de l'énergie, NJ Ayuk

de production qui ont suivi, le Gabon a également réussi à inverser un déclin historique de la production pétrolière nationale et a fait de nouvelles découvertes importantes en mer.

Logistique pétrolière: Bolloré et Assala Energy en partenariat

MSM
Libreville/Gabon

BOLLORE Transport & Logistics a annoncé, dernièrement, avoir décroché un contrat pour assurer la mise en place de services dédiés de transport légers sur les sites d'exploitation pétrolière de Gamba, Rabi, Toukan et Koula, pour le producteur de pétrole brut Assala Energy.

Plus de cent véhicules pick-up, bus et utilitaires légers seront ainsi déployés sur l'ensemble de ces sites, où ils seront exploités et maintenus pour une durée de quatre ans. Deuxième plus grand producteur de pétrole après Total, Assala Gabon exploite cinq permis (Rabi-Kounga II, Toucan II, Bende M'Bassou

Totou II, Koula/Damier et Gamba/Ivinga). La compagnie pétrolière possède également des intérêts dans quatre autres permis qu'elle exploite en sous-traitance: Atora, Avocette, Coucal et Tsiengui. En 2019, la compagnie a acquis trois permis d'exploration onshore (Mutamba-Iroru II, Nziembou II et Ozigo II), ouvrant ainsi de nouvelles opportunités de développement.

Depuis son arrivée au Gabon fin 2017, Assala Energy a foré plus d'une dizaine de nouveaux puits et effectué 44 reprises de puits. La société a investi plus de 300 millions de dollars (près de 170 milliards de francs) dans le développement des actifs, l'intégrité et la maintenance des infrastructures, ainsi que dans la sécurité.

Bounda Balonzi sur les installations de l'Asecna

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Le ministre en charge des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi a fait, jeudi dernier, le tour des installations de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna). Accompagné de Mme Yvette Zame Ndong, représentante de l'Asecna au Gabon. Dans un espace aérien couvrant une superficie de 16,1 millions de km2 réparti en 6 régions d'information en vol (FIR), lesquelles sont définies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), cet établissement public à caractère international joue un rôle déterminant dans les services aériens. Sa mission de l'Agence étant liée (essentiellement) à la sécurité de la navigation aérienne. Elle gère des services dits communautaires, identiques pour les 18 pays membres, principalement la gestion des espaces aériens. À ce titre, elle a en charge la fourniture



Photo: JFMarola

Le ministre des Transports suivant les explications d'un technicien de l'Asecna.

des services de la navigation aérienne en route dans les espaces aériens, l'organisation de ces espaces aériens et des routes aériennes en conformité avec les dispositions de l'OACI, la publication de l'information aéronautique, la prévision et la transmission des informations dans le domaine de la météorologie aéronautique.

Le ministre Bounda Balonzi a été informé des autres missions assignées à cette structure communautaire. Ce qui lui a permis de mieux cerner l'importance des installa-

tions visitées, non seulement dans l'orientation des aéronefs, mais aussi dans la sécurisation des vols entre les lieux de départ et d'arrivée. L'Asecna a été créée le 12 décembre 1959 par une convention signée à Saint-Louis au Sénégal. Laquelle a été remplacée par une autre convention signée à Dakar le 15 octobre 1974. Disposant d'une personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière, elle constitue, après plus d'un demi-siècle, un modèle de gestion coopérative des espaces aériens.